

# L'ANIMAL DANS LA VILLE

## Les pigeons

- **Données utiles sur le pigeon des villes**

### Espèces concernées

Les pigeons des villes appartiennent à 3 espèces différentes :

- **pigeon Bizet** (*Colomba livia*) de loin le plus courant, représente 90% des effectifs également dénommé pigeon haret.
- **pigeon Ramier** ou palombe (*Colomba palumbus*) plus gros, représente 9% des effectifs actuellement en expansion
- **pigeon Colombin** (*Colomba oenas*), largement minoritaire, représente 1% des effectifs

### Effectifs et durée moyenne de vie

Les effectifs sont généralement difficiles à estimer. A titre indicatif, à Paris la population de pigeons est estimée entre 80 000 et 100 000 individus, soit 1 pigeon pour 25 habitants

La durée moyenne de vie est de 6 à 8 ans (3 ans à Paris et dans les grandes agglomérations).

### Des lieux de nidification différents selon l'espèce

Le pigeon bizet niche dans les anfractuosités et les rebords des bâtiments et, à ce titre, est à l'origine des dégradations sur les bâtiments.

Le pigeon ramier niche exclusivement dans les arbres et préfère également se percher sur les arbres. Il entraîne donc peu de dégâts sur les bâtiments mais davantage dans les espaces verts.

### Une forte prolificité à l'origine des surpopulations

Un couple produit en moyenne 5 à 6 nichées de 2 petits par an ; les jeunes sont aptes à se reproduire dès l'âge de 5-6 mois. Cette forte prolificité explique l'accroissement rapide des populations de pigeons tant que la nourriture est disponible en quantité suffisante.

- **Nuisances**

- Nidification dans des bâtiments et balcons et perchage sur les corniches, bords de toits qui provoquent des dégradations des façades et des sites colonisés (notamment en raison de la forte acidité des fientes).

Le pigeon bizet est le principal responsable des dégâts sur les bâtiments car il niche dans les anfractuosités. En outre, les fientes nécessitent des nettoyages plus fréquents de façades et donc une augmentation des coûts d'entretien des bâtiments

Le pigeon Ramier qui niche uniquement dans les arbres induit à ce titre peu de détériorations sur les bâtiments.

- Dépôts plus ou moins importants de fientes sur les trottoirs les rendant ainsi potentiellement dangereux ou insalubres

- Dégradations des parterres de fleurs (surtout pigeons ramiers) et salissure des pelouses dans les espaces verts
- Nuisances sonores liées au roucoulement (surtout marqué chez le pigeon ramier)

## • Risque sanitaire

Les pigeons sont souvent porteurs de germes, dont certains peuvent être pathogènes pour l'homme (on parle alors de zoonoses). Cependant, les cas de contamination avérés sont très peu nombreux et les risques sanitaires liés à la présence de pigeons souvent surestimés.

A titre indicatif, les taux de portage des principaux germes lors d'une étude de la DSV réalisée à Paris en 1997 et portant sur 300 pigeons sont les suivants (extrait du bulletin de la DSV de Paris du 8 août 1997) :

Chlamydia : 50%  
 Salmonella : 19%  
 Levures et champignons : 85%  
 Paramyxovirus : 32 %

## • Le statut juridique du pigeon de ville

Les pigeons sont l'objet d'un véritable vide juridique. En tout état de cause, ils ne sont pas propriété de la ville ainsi que l'a confirmé un arrêt du Conseil d'état du 4 décembre 1995 : « **Les pigeons vivant en liberté sur le territoire d'une commune ne constituent pas la propriété de cette collectivité.** »

Par ailleurs un arrêt de la cour d'appel de Paris du 13 février 1964 indique que le pigeon est « comme le gibier, res nullius »

En revanche, les colonies de pigeons vivant dans des pigeonnières installés par les communes deviennent propriété de ces collectivités qui sont dès lors susceptibles d'être reconnues responsables des dégâts occasionnés par ces colonies.

## • Maîtrise des populations de pigeons

L'accroissement d'une colonie de pigeons dépend essentiellement de 2 facteurs :

- la quantité de nourriture disponible
- les capacités de reproduction, qui sont d'autant plus importantes que la nourriture est abondante

La maîtrise des populations de pigeons repose donc sur les éléments suivants :

- Limitation de la nourriture
- Maîtrise de la reproduction

Par ailleurs, certaines collectivités optent pour des réductions ponctuelles des populations de pigeons, par des campagnes de capture suivies d'euthanasie, mais dont les effets seront visibles surtout à court terme.

### 1) Limiter les sources de nourriture

#### Interdire le nourrissage

Les collectivités peuvent utiliser les articles 26 et 120 du Règlement sanitaire départemental.

L'article 26 (alinéa 2) du Règlement Sanitaire Départemental prévoit qu'« il est interdit d'attirer spécifiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et les chats, lorsque cette pratique est une cause d'insalubrité et de gêne pour le voisinage »

L'article 120 du règlement sanitaire départemental précise « *Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer des animaux errants notamment les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.* »

- Information et campagnes de communication auprès des habitants sur les sites où la distribution de nourriture est tolérée et sur les sites où celle-ci est strictement interdite.

- Action coercitive auprès des contrevenants :

A noter qu'elle se révèle souvent peu efficace auprès des habitués du nourrissage des pigeons qui sont souvent des personnes seules, désocialisées ou des personnes âgées. Par la régularité de l'apport de nourriture, ces personnes sont souvent responsables du maintien et du développement de colonies sur des sites précis. Une attention particulière doit être portée aux personnes qui nourrissent régulièrement les pigeons depuis le balcon ou les fenêtres de leur domicile (risques sanitaires et de conflits de voisinage importants).

Enfin signalons les personnes qui pour éviter d'être verbalisées, distribuent la nourriture de nuit, modifiant ainsi le mode de vie diurne des pigeons et attirant d'autres nuisibles (rats notamment).

### **Gestion de la propreté des rues**

- Sensibilisation et action coercitive au niveau des commerces alimentaires et des marchés qui peuvent attirer par leurs déchets les pigeons

- Nettoyage des places et rues dès la fin des marchés

- Veiller au respect des horaires de sortie des ordures ménagères

## **2) Contrôle des populations par maîtrise de la reproduction**

Les municipalités peuvent agir soit en stérilisant les reproducteurs, empêchant ainsi la ponte d'œufs, soit une fois les œufs pondus en les stérilisant.

### **Stérilisation des reproducteurs**

#### ***Définitive par voie chirurgicale***

La stérilisation chirurgicale après capture, outre qu'il s'agit d'un procédé barbare (souffrances importantes avec un taux de mortalité très élevé), pose un problème juridique. En effet, ces populations deviennent alors propriété de la ville, ce qui induit un risque de responsabilité du Maire dans les dégâts que peuvent occasionner ces animaux.

Enfin cette technique ne permet de contrôler efficacement la population de pigeon que si au moins 85% des animaux sont stérilisés, ce qui pose un problème de coût.

Pour toutes ces raisons, la capture suivie de la stérilisation des animaux est fortement déconseillée.

#### ***Par pilule contraceptive***

Seul l'ORNISTERIL dispose d'une autorisation de mise sur le marché en France. Il s'agit d'une hormone de synthèse (progestérone) distribuée sous forme de grains de maïs enrobés.

Cependant ce produit est peu utilisé en raison de 2 inconvénients majeurs :

- coût prohibitif pour les collectivités tant en produit qu'en personnel car il est nécessaire de distribuer 30 g de produit par femelle et par jour sur au moins 10 mois de l'année (la reproduction du pigeon s'étalant sur toute l'année) ; le coût estimé de la pilule contraceptive est de 15 euros par pigeon et par an !

- efficacité réduite :

- forte consommation par les mâles (distribution le matin, moment où les femelles couvent...) sur lesquels le produit est inactif

- effets réduits chez les femelles en cas de consommation irrégulière

L'utilisation de ce produit par les collectivités est réglementée par un arrêté du 29 juin 2004.

(Arrêté du 29 juin 2004 relatif à la délivrance et à l'utilisation par les services municipaux des médicaments vétérinaires anticonceptionnels destinés aux pigeons)

### **Stérilisation des œufs**

Le retrait ou la destruction des œufs sont à éviter car contre-productifs. Ils induisent en effet une nouvelle ponte dans le mois qui suit la destruction des œufs.

Parmi les nombreuses méthodes de stérilisation des œufs, on peut retenir celle qui consiste à secouer fortement l'œuf pendant 30 secondes à 1 minute et qui se montre simple et très efficace. Les deux parents vont continuer à couvrir les œufs ainsi stérilisés.

La stérilisation des œufs, solution idéale, est néanmoins difficile à mettre en œuvre, les nids étant très dispersés et situés sur des zones souvent difficiles d'accès. A noter que cette méthode n'est pas applicable aux pigeons ramiers qui nichent exclusivement en hauteur dans les arbres.

La stérilisation des œufs est par contre très facile à mettre en œuvre lorsqu'un ou plusieurs pigeoniers ont été mis en place.

## **3) Campagnes de captures suivies d'euthanasie**

### **Techniques de capture**

- Capture par canon à filets

Les pigeons sont appâtés pendant 15 jours tôt le matin dans un espace dégagé (et donc très visible). Chaque tir permet de capturer une cinquantaine de pigeons. Cette méthode peu discrète présente l'inconvénient d'être très mal vue par le public.

- Piégeage par cage

Cette méthode permet des captures en toute discrétion vis-à-vis du public. Un pigeon est placé dans une cage entourée par d'autres cages vides contenant de la nourriture. Les appels du pigeon attirent les autres pigeons. Chaque cage ne permet la capture que d'un à six pigeons.

### **Euthanasie des animaux**

Les pigeons sont euthanasiés par asphyxie en utilisant un caisson à vide ou un caisson à CO<sub>2</sub>. Ces 2 méthodes induisent une mort lente accompagnée de souffrances, ce qui pose un problème éthique. A titre indicatif, le prix d'un caisson est d'environ 19 000 euros.

### **Intérêts et limites de ces campagnes de capture/euthanasie**

Outre le réel problème éthique déjà mentionné, ces méthodes se révèlent très coûteuses (compter un minimum de 3000 euros pour 1000 pigeons). De plus, elles se montrent efficaces à court terme uniquement.

En effet, la population restante aura davantage de nourriture à sa disposition, et mieux nourrie va se reproduire très vite. L'accroissement de la colonie va entraîner le retour à un effectif proche de celui avant capture dans un délai d'une à deux années. Par ailleurs, si une colonie se retrouve fortement réduite, il y a de fortes chances pour qu'une autre colonie vienne s'installer, profitant de la niche écologique laissée vacante.

La capture suivie de l'euthanasie est donc à réserver pour des circonstances particulières ou des actions ponctuelles (foires, manifestations diverses restant implantées plusieurs semaines sur un site où une colonie de pigeons est présente en surnombre).

## • Protection des bâtiments

Le but est d'empêcher les pigeons de se poser sur les bâtiments (monuments, édifices publics, immeubles, églises) afin d'éviter qu'ils ne les dégradent.

### **Protection mécanique**

#### ***Pics anti-pigeons***

Il s'agit de tiges métalliques (acier inoxydable), d'une dizaine de cm de haut, disposées en réseau, qui empêchent les pigeons de se poser. D'un diamètre de 1 à 1,3 cm, elles sont relativement discrètes et sont appliquées par collage sur les surfaces à protéger (frontons, corniches et rebords des bâtiments, mobilier urbain).

Les pics anti-pigeons sont recommandés pour des pressions d'animaux moyennes à fortes. Le coût est d'environ 60 euros TTC le mètre (hors frais de pose).

#### ***Câbles métalliques***

Ces câbles en acier inoxydable, d'un diamètre inférieur à 1 mm, sont tendus par un ressort soutenu par des supports fixés à la maçonnerie.

D'une efficacité limitée, ils sont recommandés uniquement pour des pressions d'animaux faibles.

#### ***Protection par des grillages***

Des grillages ou filets métalliques (maillage de 5 cm sur 5 cm) sont fixés sur des câbles inox permettant d'obturer les ouvertures afin d'empêcher les pigeons de pénétrer dans :

- les cours d'immeubles
- les combles
- les clochers d'églises

Ils peuvent être également utilisés pour empêcher les pigeons de se poser. Peu esthétiques pour être utilisés sur les façades de bâtiments, leur usage est plutôt réservé aux halls de gare ou aux marchés couverts.

### **Protection par des dispositifs électromagnétiques ou à ultrasons**

#### ***Les ultrasons***

Des émetteurs à ultrasons diffusent à des fréquences non détectables par l'homme. Les ultrasons gênent les oiseaux et les incitent à fuir le périmètre de diffusion. Ces dispositifs qui ont été testés par exemple à Paris Place de l'Hôtel de Ville en 1981 se sont révélés peu efficaces (certains nichant même sur le dispositif émetteur).

#### ***L'électro-répulsion***

Il s'agit d'un système composé de barrettes dans lesquelles circulent des impulsions électriques créant un champ magnétique qui fait fuir les pigeons. Très efficace et invisible, ce système est réservé aux monuments historiques en raison de son coût. Actuellement citons, entre autres, la Cathédrale d'Amiens ainsi que l'Arc de triomphe, le Louvre et l'Opéra Garnier à Paris qui en sont équipés.

### **Protection par des produits chimiques répulsifs**

Souvent à base d'ammoniac, ces produits, dont les applications doivent être renouvelées tous les mois, s'avèrent onéreux. En outre, des phénomènes d'accoutumance ainsi qu'un effet d'érosion des supports traités doivent conduire à déconseiller leur utilisation.

### **Protection de zones spécifiques par les techniques d'effarouchement**

Inoffensives pour l'environnement et pour les oiseaux, elles sont surtout utilisées pour protéger des zones spécifiques (environnement scolaire, aires de jeux, piscines).

L'inconvénient majeur est que leur efficacité s'estompe souvent avec le temps par phénomène d'accoutumance.

## **Le système PREDATOR®**

Il s'agit de ballons de 40 cm de diamètre dont les dessins (figurant des yeux de rapaces) et les mouvements simulent la présence de rapaces, prédateurs naturels des pigeons. Il faut compter 15 ballons par hectare. Ils semblent assez efficaces à la condition d'en changer la couleur toutes les 3 semaines environ. Leur principal inconvénient est l'aspect inesthétique qui limite leur usage à des zones éloignées des habitations.

## **Les simulateurs sonores**

Un appareil déclenche automatiquement, à intervalles réguliers, le bruit d'oiseaux prédateurs des pigeons. Un phénomène d'accoutumance en limite l'efficacité.

## **Les rayons lasers**

Un système de balayage aléatoire permet d'agir sur toute la surface d'une façade de bâtiment par exemple. Ce système est surtout efficace la nuit et là encore les phénomènes d'accoutumance peuvent en limiter rapidement l'efficacité.

## **Actions menées auprès des propriétaires de bâtiments**

- demande de protection efficace des bâtiments abandonnés ou en cours de démolition (pose de grillages)
- mise en demeure des propriétaires privés et publics de bâtiments d'équiper les édifices de protections efficaces (pics anti-pigeons, fils tendus, électro répulsion en fonction du type de bâtiment)
- injonction de nettoyage et de désinfection des façades et de toutes les surfaces souillées par les fientes des oiseaux auprès des gestionnaires d'immeubles
- enfin l'article 41 ter du règlement sanitaire départemental contraint les propriétaires à « grillager les ouvertures susceptibles de permettre l'entrée des rongeurs, pigeons et autres animaux ».

## **Le pigeonnier**

L'installation d'un pigeonnier peut être une solution intéressante mais qui ne permet en aucun cas de « résoudre » les problèmes liés aux pigeons. En fonction des résultats obtenus, d'autres pigeonniers pourront alors être mis en place.

Les principaux avantages sont :

- facilite l'information et la communication auprès du public
- concentration des pigeons en un lieu choisi par la municipalité
- entretien d'une colonie d'animaux plus saine du point de vue sanitaire
- contrôle réel de l'effectif de la colonie par simple stérilisation des œufs

## **Documentation**

[Electro-répulsion](#)

[Les pigeons à Lyon](#)

[Thèse Vétérinaire](#)

### **Textes règlementaires :**

[Arrêté du 29 juin 2004](#) relatif à la délivrance et à l'utilisation par les services municipaux des médicaments vétérinaires anticonceptionnels destinés aux pigeons

### **Documents à consulter :**

Maitrise des populations de pigeons en milieu urbain

JP. DIRSON - Thèse de médecine vétérinaire, Toulouse, 1996, n°90

Le pigeonier dans la ville : intérêt dans la maîtrise de la population de pigeons en milieu urbain

A. SCHNITZLER - Thèse de médecine vétérinaire, Toulouse 1999, n°50

Etude d'un dispositif électromagnétique de lutte contre les pigeons

M. BROUSSOIS- Thèse de médecine vétérinaire, Alfort, 2005

Contribution à l'étude des principales maladies du pigeon. Résultats d'une enquête réalisée à Paris en 1990 sur les mycoses, la chlamydie, la paramyxovirose et la salmonellose du pigeon,

V. DATTEE - Thèse de médecine vétérinaire, Alfort, 1994, n°94